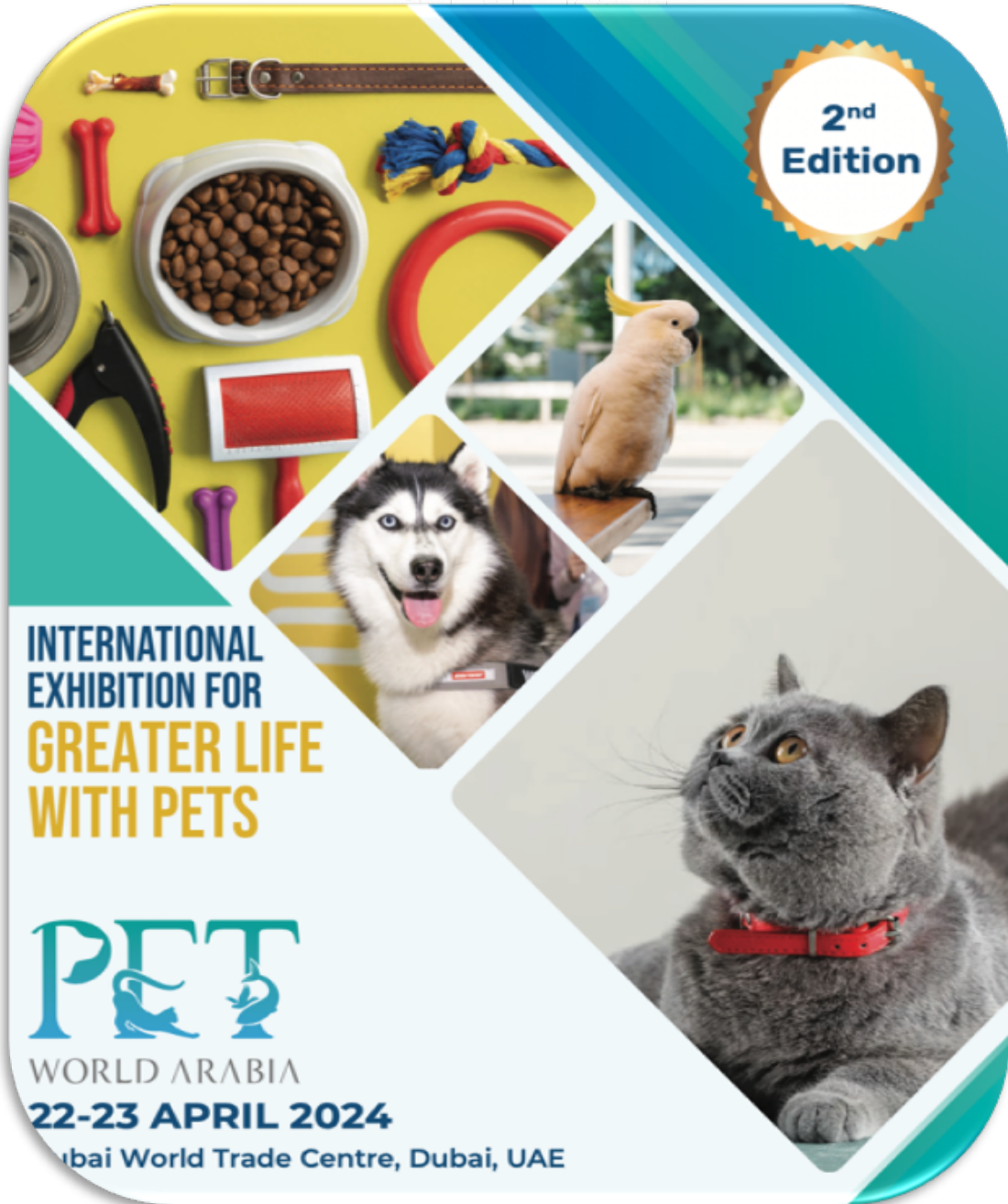




DOSSIER INSCRIPTION



→ **FRANCE** ←
EXPORTSALONS



Vos contacts

Mme Marie-Pierre Hervy + 33 614.63.38.42 - marie-pierre@alwen.com



ALWEN INTERNATIONAL – PET World Arabia – France Representative



6 Milliards \$

Potentiel de l'industrie Pets & Vet sur l'Afrique et le Moyen-Orient



→ **FRANCE** ←
EXPORT SALONS

Animaux de compagnie et Moyen-Orient : Le marché du Moyen-Orient et de l'Afrique (MEA) est encore un marché naissant pour l'industrie des animaux de compagnie, mais il a connu une croissance plus rapide qu'auparavant ces dernières années.

Selon researchandmarkets.com, le marché des soins pour animaux de compagnie MEA a montré une dynamique positive avec une **croissance annuelle de 6 % en 2020**. Au cours de cette période, il y a eu 31 lancements de nouveaux produits dans la catégorie des aliments pour chiens et chats.

Étant donné que les **chats sont plus préférés dans la région, 58% de ces lancements concernaient des aliments pour chats. D'ici 2025, l'industrie MEA Pet Care devrait atteindre 2 milliards de dollars américains au M.O. et + 6 Milliards \$ avec l'Afrique** - L'essor des e-acheteurs Sur des marchés comme les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite, la vente au détail en ligne d'aliments pour animaux de compagnie a connu une forte hausse, et on s'attend à ce que la tendance se poursuive.

En 2023, **le marché des aliments pour animaux de compagnie du CCG s'élevait à 300 millions de dollars américains** et devrait atteindre 400 millions de dollars américains d'ici 2027.

Vos contacts

Naâmen BOUHAMED : + 33 671 90 92 08 & Mme Marie-Pierre Hervy + 33 614.63.38.42

Email : naamen-bouhamed@alwen.com ou marie-pierre@alwen.com



Réservez dès aujourd'hui

Visiteurs professionnels

Détaillants Animalerie

Magasins spécialisés - GMS

Pharmacies

Maison de vente par correspondance

Boutiques en ligne

Aquariums publics

Éleveurs

Fabricants de logements - Biens immobiliers

Importateurs / Exportateurs / Grossistes

Cliniques vétérinaires

Fabricants

Salons de toilettage

Zoos et collections privées d'animaux sauvages

-

Les secteurs exposants

- *Nutrition*

- *Compléments nutritionnels*

- *Santé - Vaccins*

- *Véto*

- *Matériels vétérinaires*

- *produits de beauté*

- *Accessoires – Jouets*

- *Semences*

- *Exports animaux vivants*

- *Élevages*

-



Vos contacts

Naâmen BOUHAMED : + 33 671 90 92 08 & Mme Marie-Pierre Hervy + 33 614.63.38.42

Email : naamen-bouhamed@alwen.com ou marie-pierre@alwen.com



ATTENDEES JOB PROFILE

OVERALL ATTENDEES BREAKDOWN

55% UAE 45% GCC COUNTRIES, AFRICA, ASIA, EGYPT, LEBANON, JORDAN, RUSSIA, EUROPE, CIS COUNTRIES, IRAQ AND IRAN



TOP 7 MARKETS TARGETED BY EXHIBITORS

- UAE
- SAUDI ARABIA
- OMAN
- IRAN
- IRAQ
- EGYPT
- INDIA
- AFRICAN COUNTRIES

TOP 8 ATTENDING SECTORS

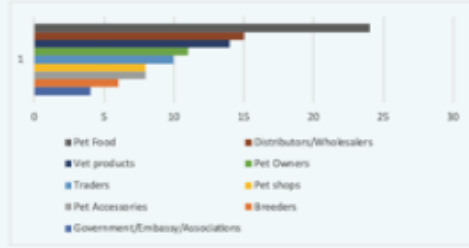


INTERNATIONAL EXHIBITION FOR GREAT WITH P

TOP 20 INTERNATIONAL/REGIONAL ATTENDEES

UAE	28%	RUSSIA/CIS COUNTRIES	3%
SAUDI ARABIA	14%	TANZANIA	3%
INDIA	6%	TURKEY	3%
OMAN	5%	KUWAIT	3%
IRAN	5%	BAHRAIN	2%
EGYPT	5%	ISRAEL	2%
IRAQ	4%	ETHIOPIA	2%
QATAR	3%	PALESTINE	2%
PAKISTAN	3%	LEBANON	2%
SRI LANKA	3%		

TOP 8 ATTENDING SECTORS



5 KEY EXHIBIT PROFILES





Réservez dès aujourd'hui

22 – 23 Avril 2023

Dubai International Convention & Exhibition Centre, Dubai, UAE

www.petworldarabia.com

TARIFS SUR LE PAVILLON FRANCE

Rappel : Ce montant correspond à l'achat de la prestation de service réalisé par ALWEN INTERNATIONAL pour le compte de votre entreprise. Exposer avec France Export Salons, c'est rejoindre un groupement d'entreprises françaises réunies sous une même bannière permettant d'accroître votre visibilité et avec une communication collective forte auprès des acteurs économiques locaux.

De plus, vous aurez accès à tous les services + de Pavillon France:

- Force du collectif
- Positionnement optimum au sein du pavillon France
- Stand clé en main
- Une assistance continue à chaque étape du projet

FORMULE STAND France : *Le stand est livré 100% équipé et comprend :*

Les formules ci-dessous comprennent le stand clé en main aménagé (Comptoir Rdv + 2 chaises & table pour 9 m2 ou 18m2) avec la signalétique de votre entreprise, vos badges d'entrée au salon, votre inscription au catalogue officiel du salon (inclus les 1300 € de frais d'inscription obligatoires) .

- **Catalogue officiel France 500 exemplaires** , présentation de votre société et produit en Arabe – Anglais

Media Partners

PETME
PETS MIDDLE EAST MAGAZINE

PET
worldwide

PET
FOOD
ANIMAL FEED
TECHNOLOGY

PET
INDUSTRY
NEWS

PetFoodNation



→ **FRANCE** ←
EXPORTSALONS

Vos contacts

Naâmen BOUHAMED : + 33 671 90 92 08 & Mme Marie-Pierre Hervy + 33 614.63.38.42

Email : naamen-bouhamed@alwen.com ou marie-pierre@alwen.com



Réservez dès aujourd'hui

→ FRANCE ←

EXPORT SALONS

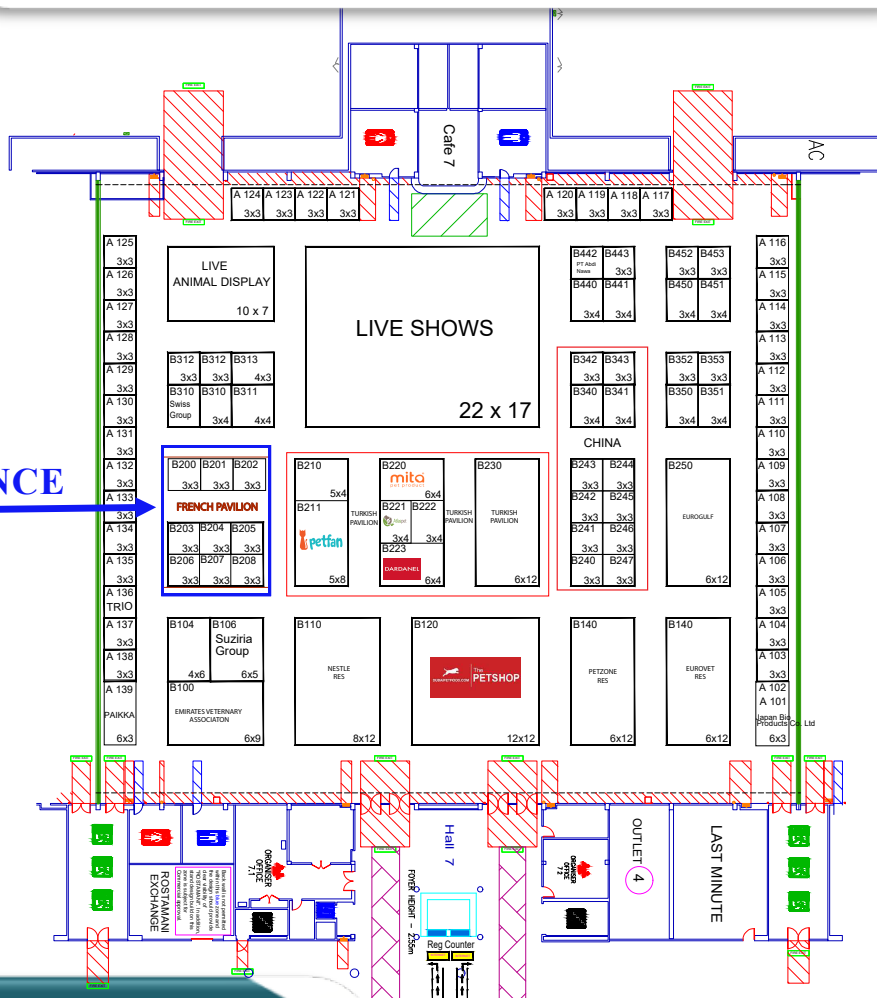


22 – 23 Avril 2024
 Dubai International Convention & Exhibition Centre, Dubai, UAE
www.petworldarabia.com

المعرض الدولي
 PET VET CAR
 Export Salons
 Mistral & G. Maia



PAVILLON FRANCE



PARTICIPATION CHARGES

Exhibitor Name 0.00

Structure and Frame
 3 x 100w Spotlights
 1 x Dustbin
 1 x White Table
 2 x Chairs
 Facia Board
 1 x 13 amp Electrical Socket

↓ ↑
 Main Entrance
 Hall 7



Vos contacts

Naâmen BOUHAMED : + 33 671 90 92 08 & Mme Marie-Pierre Hervy + 33 614.63.38.42

Email : naamen-bouhamed@alwen.com ou marie-pierre@alwen.com



→ **FRANCE** ←
EXPORTSALONS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À envoyer à naamen-bouhamed@alwen.com – marie-pierre@alwen.com

Nom Société : Activité :
Nom responsable : Prénom :
Email : Site Web :
Adresse :
N° SIRET:

Choix du stand et des prestations (Merci de bien visualiser le plan du Pavillon France)

A – Stand 9 m2 : 4 950 € HT B - Stand 18 m2 : 9 900 € HT + sur devis
C – Angle : + 850 € HT D – Impression des murs sur devis
E – Invitations VIP B2B à venir visiter votre stand : 2 900 €HT

Total budget :+.....+.....+ 1300 € Frais Dossier =.....€ HT

50 % à la réservation - Le solde 50% au 1^{er} mars 2024

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente d'Alwen International-France et m'engage à les respecter sans réserve. J'atteste e sur l'honneur avoir souscrit une police d'assurance qui couvre tous les risques liés à ma participation à cet évènement et en particulier ma responsabilité civile.

Date : **Signature et cachet de l'entreprise**

Modalités de règlement

Le paiement de l'Entreprise participante s'effectue uniquement par virement au nom de la Ste ALWEN INTERNATIONAL - France - La Facture vous sera envoyé dès réception du paiement.

IBAN FR76 3000 4010 9300 0100 3972 265 BIC : BNPAFRPPNIC

ouvert à la BNPPARIBAS



ALWEN INTERNATIONAL – PET World Arabia – France Representative



→ **FRANCE** ←
EXPORT SALONS



CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1: Peuvent participer au Pavillon France : toutes entreprises FRANCAISES.

Article 2: Les modalités d'organisation du salon, notamment la date d'ouverture, sa durée, le lieu du salon, les heures d'ouverture et de fermeture, sont déterminées par l'organisateur et peuvent être modifiées à son initiative.

Article 3: Toute personne désirant exposer devra adresser à ALWEN INTERNATIONAL-France une demande de participation (alwen@alwen.com), qui devra être acceptée par l'organisateur qatari, sauf si l'organisateur refuse la participation demandée, l'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la location du stand.

Article 4: Les demandes de participation au Pavillon France doivent parvenir à ALWEN INTERNATIONAL accompagnées d'un premier versement de 50% du montant global à payer. Cette avance sera remboursée si le demandeur n'est pas admis à exposer. Par contre, elle sera acquise d'office en cas de désistement. Le reste du montant doit parvenir 1 mois avant le salon et n'engendrera aucun remboursement.

Les demandes de participation non accompagnées d'un acompte de 50% ne seront pas prises en considération. Tout désistement n'engendrera aucun remboursement.

Article 5: Les exposants peuvent régler leur participation par virement bancaire à l'ordre d'Alwen International (compte mentionné dans le formulaire de réservation de stand).

Article 6: La répartition des emplacements sur le Pavillon France se fera dans la mesure du possible selon la répartition sectorielle des espaces du Pavillon et l'état d'avancement des demandes de participation selon la règle 1^{er} arrivé - 1^{er} servi.

Article 7: *Les stands seront disponibles 2 jours avant l'ouverture officielle.* L'installation et la décoration de stand devront être terminées au plus tard la veille avant la clôture du hall d'exposition.

Article 8: Outre l'assurance couvrant les objets exposés, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers. Le gardiennage des stands et de leur contenu n'est assuré que pendant les heures de fermeture du Salon. Pendant les heures d'ouverture, les produits et matériels sont sous la responsabilité de l'exposant qui s'y oblige. En plus, lors de l'aménagement des stands et jusqu'à l'inauguration et du démontage après la clôture du salon, l'exposant est le seul responsable du gardiennage de ses produits jusqu'à sa sortie.

Article 9: A la clôture du salon, le démontage des stands et l'évacuation des marchandises ne pourront s'effectuer qu'à la clôture officielle du salon. Pour pouvoir procéder à l'évacuation des marchandises l'exposant doit obligatoirement disposer d'un laissez-passer délivré par l'organisateur.

Tous les stands devront être évacués (matériels et décors) dans un délai maximum de deux jours après la clôture du Salon. A défaut une pénalité de 100€/jour sera appliquée.

Article 10: Il est strictement interdit : d'utiliser des hauts parleurs ou de mettre de la musique, de distribuer des documents dans les halls et les entrées du Salon, de céder ou sous-louer des Stands et d'utiliser des moyens de transport dans les halls d'exposition. Il est interdit d'accrocher des banderoles sur la structure du plafond des halls sans l'autorisation de l'équipe technique de l'organisateur. Il est interdit de dépasser la superficie - même en hauteur - de l'espace d'exposition attribué. A la fermeture des stands l'exposant est tenu d'éteindre les éclairages et de débrancher les prises éclectiques

Article 11: Toute détérioration du Stand engage la responsabilité de l'exposant et doit faire l'objet d'une réparation dans les normes de qualité requise. Les frais de réparation seront à la charge de l'exposant.

Article 12: En cas de force majeure qui impose le report du salon à une date ultérieure, les demandes de participation seront automatiquement reportées, sauf si l'exposant soumet une demande écrite d'annulation de sa participation. Dans ce cas, les frais de participation payés seront restitués intégralement. En cas de force majeure qui impose l'annulation du salon, les demandes de participation seront automatiquement annulées et les frais de participation payés seront restitués intégralement.

Article 13: Pour des raisons de sécurité, les stands ne pourront comporter une mezzanine.

Article 14: L'exposant est appelé à s'entendre avec les stands mitoyens sur la hauteur des séparations communes et leur harmonisation.

Article 15 : Pénalité de retard : Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par l'Entreprise Participante de pénalités fixées à trois (3) fois le taux d'intérêt légal. Les pénalités sont calculées sur le montant TTC de la somme restant due, à partir de la date d'échéance du paiement. Depuis 2015, la révision du taux d'intérêt légal s'effectuera tous les six mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucune mise en demeure de l'Entreprise Participante ne soit nécessaire. ALWEN INTERNATIONAL se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard. Enfin, Alwen International se réserve également le droit de suspendre ou annuler la participation de l'entreprise à la mission sectorielle ou au salon.

Article 16 - Annulation par l'Entreprise Participante : Dans le cas où l'Entreprise Participante adresse sa demande d'annulation jusqu'à Cinq (5) mois (date à date) avant la date prévue pour le démarrage du salon/pavillon France, ALWEN INTERNATIONAL ne pratiquera alors aucune retenue sur le prix de la manifestation à la charge de l'Entreprise Participante et qui sera du montant déjà versé. Si l'Entreprise Participante adresse sa demande d'annulation entre cinq et trois mois (date à date) avant la manifestation, dans ce cas, Alwen International ne retiendra que 50 % du prix de la manifestation à la charge de l'Entreprise Participante, sauf si Alwen International parvient à trouver une autre société française en remplacement de l'exposant défaillant. En cas d'annulation dans un délai inférieur à trois mois avant la date du salon, l'Entreprise Participante sera tenue au paiement de l'intégralité du prix de la prestation, sauf si Alwen International parvient à trouver une autre société française en remplacement de l'exposant défaillant. Dans tous les cas, Alwen International se réserve le droit de répercuter les conditions générales de l'organisateur du salon sur l'Entreprise Participante, notamment en cas de pénalités financières pour annulation ou absence sur le stand.

Article 17 – Cas de force majeure : Tout cas de force majeure, indépendant de la volonté des parties et empêchant l'exécution normale de leurs obligations, exonère les parties de respecter leurs obligations respectives et entraîne leur suspension. La partie qui invoque la force majeure est tenue d'avertir immédiatement l'autre partie. Sont considérés comme des cas de force majeure, les faits ou circonstances qui sont irrésistibles, extérieurs aux parties et imprévisibles. Dès lors, ces faits doivent être inévitables et indépendants de la volonté des parties.

ALWEN INTERNATIONAL – Pet World Arabia Representative - France

www.alwen.com